

Nouvelles du conseil du 19 avril 2021

Un (r)appel à tous les propriétaires de chien

En ce début de belle saison, et suite à diverses plaintes émises auprès d'elles, les autorités municipales rappellent les règles en vigueur, dans toute la commune, concernant la détention des chiens.

En préambule, signalons que la plupart des propriétaires de chiens respectent parfaitement leurs concitoyens, l'environnement et la législation en vigueur. Ils en sont ici remerciés chaleureusement.

Ce rappel est donc destiné à ceux qui ignoreraient ou auraient oublié certaines règles.



Quelle que soit leur taille, les chiens doivent être tenus en laisse

Pour les gens, les biens et la nature

Ainsi soulignera-t-on tout d'abord que le règlement d'organisation est parfaitement clair à ce sujet : les canidés doivent être tenus en laisse. Gentils ou moins, petits ou non, ils ne peuvent pas se promener librement.

Cette mesure contraignante vise d'une part à protéger la population, en particulier les enfants et les personnes qui ont peur des chiens, d'autre part à préserver l'environnement naturel sous toutes ses formes. En effet, les chiens ne doivent pas fouler les cultures ou autres prés et pas davantage courir derrière des animaux sauvages. Dès le début du printemps, les naissances se multiplient en forêt et dans les champs, d'oiseaux aussi bien que de mammifères ou autre représentants de la petite faune ; nids et animaux juvéniles sont fragiles et ne doivent en aucun cas être approchés par des chiens.

Les aboiements intempestifs dérangent par ailleurs la tranquillité publique et sont conséquemment proscrits. Les propriétaires veilleront donc à éviter que leurs animaux ne crient jamais longuement.

Propreté svp

Par ailleurs, le règlement de police souligne que les crottes ne doivent pas souiller les espaces publics. Tout propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal, qu'elles se trouvent sur la rue, le long du trottoir ou dans l'herbe ; des poubelles ad hoc ont été installées en quantité dans la localité, pour faciliter leur élimination.

Merci à tous pour votre vigilance.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Un job d'été pour des étudiants

Comme elle en a l'habitude, la Municipalité met au concours cette année encore un emploi estival de courte durée, qui conviendrait tout particulièrement à des étudiantes ou étudiants. Il s'agit concrètement d'apporter une aide efficace à l'équipe communale de conciergerie, pour les grands travaux de nettoyages effectués dans les locaux scolaires et communaux. Le contrat porte du 5 au 16 juillet 2021, du lundi au vendredi.

Intéressé(e)s ? Annoncez-vous au secrétariat municipal par téléphone ou par courriel (032 488 33 00, apprenti@sonceboz.ch), jusqu'au mercredi 19 mai prochain impérativement.

Ce job d'été, évidemment rétribué, sera confié en priorité à des ressortissants de la localité.

Deux cours de pompiers

Sur mandat de l'Assurance immobilière cantonale, le corps intercommunal des sapeurs-pompiers La Suze va mettre sur pied tout prochainement deux cours dans notre localité. La première session consistera en une formation de base, dispensée les 4 et 5 mai, tandis que la seconde, du 6 au 8 mai, sera un cours d'approfondissement technique.

La population est d'ores et déjà remerciée de la compréhension dont elle fera preuve face aux potentiels dérangement que ces formations pourraient induire, en particulier sur le trafic routier. N'oublions pas que les sapeurs-pompiers s'engagent pour la sécurité et le sauvetage de tous.

Contrat avec Marguerite

Le Conseil municipal a signé lundi soir la charte de l'association régionale Marguerite, qui porte un projet éponyme de développement touristique et économique dans la région Jura-Jura bernois.

C'est à un projet agritouristique que Sonceboz-Sombeval sera donc intégré, à savoir un réseau équestre impliquant la création et/ou le balisage de neuf parcours reliés entre eux, sur un total de quelque 700 kilomètres.

A terme, les cavaliers de passage seront donc invités à traverser le vallon à la hauteur de Sombeval, depuis la montagne du Droit vers celle de l'Envers.

La déchetterie ouverte samedi prochain

La population est informée que la déchetterie communale du Brahon sera ouverte le samedi 1er mai prochain, de 9 h à 11 h. Les habitants de Sonceboz-Sombeval, et eux seulement, pourront apporter là les matériaux usuels, selon la liste figurant sur le MémoDéchets 2021. On rappellera que ce document figure sur le site internet www.memedechets.ch, et que des applications pour smartphone sont téléchargeables sur l'App Store et sur Google play.

En plus de quelques samedis matin durant la belle saison, la déchetterie est ouverte chaque mercredi de 17 h 30 à 19 h, jusqu'au 30 septembre prochain (fermeture à 17 h 30 durant les trois derniers mois de l'année), à l'exception des vacances officielles, à savoir les 21 juillet, 28 juillet et 4 août 2021, et bien évidemment des Fêtes de fin d'année (22 et 29 décembre).

Sur place, les usagers sont par avance remerciés de respecter les instructions du personnel, liées notamment aux mesures Covid.

Rue fermée pour travaux

La rue Crétat de Sombeval demeurera fermée dès lundi prochain 26 avril, afin de pouvoir procéder à sa réfection totale. Sur quelque 120 mètres, les conduites d'eau et l'enrobé seront refaits à neuf, dans le cadre du programme normal de renouvellement des chaussées communales.

Merci aux usagers pour leur compréhension et leur respect de la signalisation de chantier.